

«LES GÉRANTS ET LES TRUSTEES REQUIÈRENT UNE SURVEILLANCE MODERNE»



Interview **FRANZ DE PLANTA,**
Président de l'OAR-G

Fervent défenseur des intérêts de la gestion de patrimoine indépendante, Franz de Planta participe de longue date aux desseins stratégiques de la place financière suisse. Il soutient fermement les projets du futur cadre légal. *Par Nejra Bazdarevic*

Monsieur de Planta, vous êtes engagé dans la défense des intérêts de la profession de la gestion de fortune auprès des autorités fédérales.

Qu'est-ce qui anime votre action?

■ **Franz de Planta:** Être acteur du changement, plutôt que spectateur; participer à la définition du cadre de notre travail, car demain c'est déjà maintenant. Depuis 1999, nous vivons la plus longue période de consolidation des marchés financiers. En outre, nous devons nous adapter aux nouveaux standards internationaux, identifier les compromis possibles, prévoir les dangers inhérents à notre modèle, préserver notre compétitivité et retrouver une stabilité juridique. Nous disposons encore d'une place financière forte et expérimentée.

Vous étiez de la délégation entourant le président de la Confédération Johann Schneider-Ammann en Iran. Quelles sont les perspectives pour le centre financier suisse?

■ **FdP:** L'Organisme d'autorégulation des Gérants de Patrimoine (OAR-G) a répondu à cette invitation dans le cadre de notre implication avec *economiesuisse* et le

Forum Finanzmarktpolitik du Secrétariat d'État aux questions financières internationales. Pendant ces dernières années, nous avons été sensibilisés sur les thématiques du blanchiment d'argent, de la corruption et du financement du terrorisme. Le marché iranien s'ouvre à nouveau avec la levée partielle des sanctions suite aux accords sur le nucléaire. Le programme de privatisation et de renforcement du secteur privé en cours nous oblige à bien apprécier les risques potentiels. En effet, l'Office of Foreign Assets Control américain n'a pas encore levé toutes les réserves et nous devons maintenir une certaine prudence. Une bonne coopération économique et technologique pourrait avoir lieu dès que les conditions cadres et les garanties sont établies (protection des brevets, standards administratifs, normes du GAFI et levée des sanctions).

Vous soutenez fermement les projets de LSFIn/LEFin. Pourquoi?

■ **FdP:** L'OAR-G et la Swiss Association of Trust Companies (SATC) se félicitent de la décision de la Commission de l'économie du Conseil des États d'entrer en matière

sur la LSFIn et la LEFin. C'est une première étape positive vers une surveillance moderne et appropriée des gérants et des trustees.

Avec d'autres acteurs intéressés, l'OAR-G et la SATC touchent plus de 1'500 intermédiaires financiers. Les gérants de fortune indépendants gèrent plus de 11% des dépôts en Suisse. Les actifs contrôlés par les trustees sont estimés à environ 1'500 milliards de francs. Ces acteurs ont besoin d'une base juridique spécifique pour la création d'organisations de surveillance prudentielle modernes et indépendantes, qui soient également reconnues à l'étranger. Une supervision directe par la FINMA ou la poursuite du modèle actuel des OAR ne sont plus des options. Les clients et les régulateurs étrangers ont une compréhension inégale de notre système de surveillance. Ce qui nécessite régulièrement des justifications. Une meilleure protection de la clientèle représente également un argument de vente. Nos clients internationaux veulent être couverts par la sécurité juridique et éviter des contentieux inutiles avec leurs propres autorités.

Comment envisagez-vous les prochaines étapes?

■ **FdP:** Le financement à long terme de la nouvelle organisation de surveillance peut être assuré par les supervisés. Néanmoins, un financement de démarrage sera nécessaire. Un prêt de la Confédération est la seule solution raisonnable afin de ne pas mettre en péril l'indépendance requise au cours de cette phase initiale. Cependant, une base légale à ce sujet doit être encore incorporée dans la Loi. Nous recommandons l'adjonction d'un nouveau paragraphe 5 dans l'article 43f de la LFINMA, en annexe de la LEFin.

À l'aube de l'échange automatique d'informations, notre clientèle aura des attentes nouvelles. La LSFIn et la LEFin peuvent être les fondements d'une relation saine entre les parties, après la multitude de consultations entamées il y a plus de quatre ans. La majorité souhaite un encadrement adéquat,

sans reprise des normes européennes – un modèle adapté à la Suisse. Le Département fédéral des Finances, le Parlement et le Conseil fédéral trouveront avec leur sensibilité et composition actuelle les bons ajustements au rythme de l'évolution réglementaire internationale, notamment MiFID II en Europe. Leur réalisation doit se faire sans attendre, car la place financière doit être prête pour 2017-2018. Pour relever ce défi, nous venons de créer à Berne avec nos partenaires la Swiss Supervisory Organisation of Wealth Managers and Trustees (Organisme Suisse de Surveillance des Gérants de Fortune et Trustees).

Comment envisagez-vous l'évolution des gérants de patrimoine dans ce nouveau cadre légal?

■ **FdP:** Des solutions technologiques et des regroupements existent et le nouveau cadre légal prévoit des adossements, que certains

“ Nos clients internationaux veulent être couverts par la sécurité juridique et éviter des contentieux inutiles avec leurs propres autorités. ”

acteurs du marché proposent déjà, prêts à les faire évoluer en fonction des besoins individuels et dans le contexte des mesures organisationnelles nécessaires.

Quels sont les futurs relais de croissance de la gestion de fortune indépendante suisse?

■ **FdP:** Le métier évolue et nous disposons d'une capacité d'innovation et d'adaptation. En parallèle nous poursuivons avec entrain la découverte de nouveaux marchés et de nouveaux produits, ainsi que l'offre des fin-techs, fébrilement attendues par les épargnants de demain. Ces réseaux d'experts interconnectés seront de puissants relais de croissance. Ainsi, notre valeur ajoutée gardera un sens et nous saurons la valoriser auprès de nos clients.



Franz de Planta en compagnie de Pierre Maudet, Conseiller d'Etat genevois chargé du département de la sécurité et de l'économie, à l'occasion de la visite diplomatique de la délégation suisse en Iran (fin février 2016).